

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Le 17, il a nommé :

M. Aug. *Cottier*, à Orbe, au grade de major du 50^e bataillon ;

M. Fs-Ls-Emile *Borgeaud*, à Pully, au grade de 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du 45^e bataillon.

— Le 18 mars courant, le Conseil d'Etat a nommé M. Alexandre-Louis-Albert *de Tavel*, à Rolle, au grade de capitaine des mousquetaires n^o 2 du 111^e bataillon.

— Le 20, il a nommé M. Jules *Métraux*, actuellement secrétaire-adjoint du commissaire des guerres, à la place de commissaire des guerres cantonal, vacante par démission du titulaire.

— Le 21, il a nommé M. Antoine *Corbet*, à Nyon, au grade de capitaine de mousquetaires n^o 1 du 111^e bataillon.

— Le 24, il a nommé :

M. David *Bertholet*, à Yverdon, capitaine quartier-maître du 11^e bataillon de réserve cantonale ;

M. Henri-Louis *Perrin*, à Pailly, capitaine des chasseurs de droite du 12^e bataillon de réserve cantonale.

M. Samuel *Crausaz*, adjudant-sous-officier, à Lausanne, à la place de 4^e sous-instructeur permanent d'infanterie à l'école militaire.

— Le 28 il a nommé :

M. François-Samuel *Chevalley*, à Puidoux, capitaine de mousquetaires n^o 4 du 113^e bataillon ;

M. Georges *Faraudo*, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n^o 3 du même bataillon ;

M. Henri-Louis *Cochet*, à Apples, capitaine de mousquetaires n^o 1 du 26^e bataillon ;

M. Antoine *Ruffet*, à Arzier, capitaine de mousquetaires n^o 2 du 8^e bataillon de réserve cantonale ;

— Le 2 avril courant, le Conseil d'Etat a nommé M. François *Gonin*, à Essertines, au grade de capitaine de mousquetaires n^o 1 du 12^e bataillon de réserve cantonale.

Le même jour, il a nommé M. David *Oguey*, à Orbe, capitaine aide-major du 50^e bataillon.

— Le 8, il a nommé M. François *Dentun*, à Yverdon, à la place d'adjoint, secrétaire du commissaire des guerres cantonal.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central a adressé la circulaire suivante aux comités des sections cantonales :

Chers confédérés et frères d'armes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ancien comité central nous a transmis les archives et la caisse, et que nous avons pris la direction de la société.

Le comité central est composé comme suit : MM. *Barman*, colonel fédéral, *président* ; *Closuit*, commandant, *vice-président* ; *Roten*, commandant, *secrétaire* ; *Chapelet*, commandant, *secrétaire-adjoint* ; *Ribordy*, capitaine fédéral, *caissier*.

La tâche qui nous est confiée nous est d'autant plus agréable que nous sommes assurés d'avance de votre bienveillant concours, et qu'elle nous donnera l'occasion de recevoir en Valais nos chers frères d'armes de toutes les parties de la Suisse.

Nous ne sommes point cette année sous la préoccupation d'événements extérieurs qui puissent troubler nos frontières ; notre horizon est serein ; tout est

calme près de nous ; mais que les souvenirs du passé ne soient pas perdus. Mettons ce temps de calme à profit pour combler les lacunes qui pourraient encore exister dans l'organisation de l'armée, et travaillons au perfectionnement de nos institutions militaires.

Dans ce but et en conformité des statuts, nous vous prions de nous adresser, pour le commencement de juillet prochain, un rapport succinct des travaux de votre section durant l'année, qui peuvent être d'un intérêt militaire général.

Veuillez aussi faire parvenir pour le 1^{er} mai, à M. le capitaine fédéral Ribordy, à Sion, caissier de la société fédérale, l'état nominatif de tous les membres de votre section, ainsi que les cotisations pour 1863, fixées à 1 fr. 50 c. par membre (art. 9 des statuts).

La fête aura lieu au milieu du mois d'août, de manière à laisser entre le tir fédéral et le rassemblement de troupes un intervalle suffisant pour que chaque officier puisse avec facilité prendre part à cette fête.

Nous vous ferons connaître plus tard les jours de réunion et le programme.

Recevez, chers frères d'armes, nos cordiales salutations.

Sion, le 11 mars 1863.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

Le Président,

BARMAN, colonel fédéral.

Le Secrétaire-adjoint,

CHAFELET, commandant.

— Messieurs les officiers qui auraient des questions à proposer au concours de 1864, pourront les adresser au président du Comité central, M. le colonel fédéral Barman, à St-Maurice, jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

ANNONCE.

Il vient de paraître

chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires :

GUERRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Rapport au Département militaire suisse par le lieutenant-colonel LECOMTE, imprimé par décision de la Société militaire fédérale. Un vol. grand in-8° de 220 pages, avec deux cartes. — PRIX : 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.